



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Internet

Question écrite n° 58958

### Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, sur les risques liés à internet et touchant les personnes fragiles ou non averties. Internet est aujourd'hui omniprésent : cela va de la simple recherche d'un numéro de téléphone, à une déclaration d'imposition, en passant par l'achat et la vente à distance de biens. L'ouverture de ce réseau sur les activités quotidiennes fait qu'il devient une source d'escroqueries se développant tous les jours davantage. Les pouvoirs publics ont eu l'occasion de sensibiliser les utilisateurs aux méthodes douteuses qui sont plus ou moins évitées par un pratiquant qualifié. Néanmoins, le problème demeure pour les utilisateurs occasionnels, ou les personnes dont les connaissances de la sécurité sur internet font défaut, telles que les personnes âgées. Pour ces personnes-là, il est nécessaire que le gouvernement favorise la mise en place de campagnes de sensibilisation, et plus encore, d'apprentissage pour les publics à risque qui n'ont pas eu l'occasion de se familiariser avec les outils numériques actuels, et, ainsi, de prévenir les dangers qu'ils représentent. Il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de favoriser la formation des publics peu ou pas avertis, et de les sensibiliser aux risques d'internet.

### Texte de la réponse

Pour aider nos concitoyens qui ne sont pas familiers avec internet et ses usages, la délégation aux usages de l'internet (DUI) anime le réseau des Espaces publics numériques (EPN). Ouvert à tous, un EPN permet à chacun, et notamment aux personnes fragiles ou non averties, de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique dans le cadre d'actions diversifiées : rencontres, débats, ateliers collectifs d'initiation ou de production, médiations individuelles, libre consultation, etc. Les EPN proposent des accès à l'Internet, ainsi qu'un accompagnement qualifié pour favoriser l'appropriation des technologies et des usages de l'Internet fixe et mobile, et apprendre à identifier les risques. Les EPN sont aussi des centres de ressources pour le développement numérique des territoires. Ils mettent à disposition des équipements et proposent des méthodes d'accompagnement de projets coopératifs. Ils organisent des ateliers et des parcours d'initiation accessibles à l'ensemble des citoyens. Ils sont des lieux d'expérimentation et de diffusion des nouveaux services et des nouveaux usages liés au numérique, ainsi que des lieux d'animation de projets collaboratifs de proximité (co-construction, participation, partenariats, etc.). Les EPN peuvent aussi organiser des actions ciblées visant à développer la maîtrise des informations issues des administrations et des entreprises pour permettre aux citoyens de s'approprier ces données et de créer les nouveaux services dont ils auront besoin au quotidien (dans le cadre d'« InfoLabs »). 5 000 EPN sont ouverts en France, dans lesquels un ou plusieurs animateurs multimédias, médiateurs numériques, conseillers numériques, LabManager... accompagnent, initient chacun à mieux maîtriser les outils et les services offerts par Internet et plus largement par les technologies de l'information, de la communication et de la connaissance. 2 500 EPN ont reçu le Label NetPublic qui garantit un engagement pour une qualité d'accueil et d'accompagnement pour la population et qui facilite notamment l'accès à la formation pour les professionnels et les bénévoles de l'accompagnement qui les animent. Afin d'améliorer les prestations offertes au public par ces réseaux d'acteurs de terrain, la secrétaire d'Etat chargée du

numérique a lancé, le 9 juillet dernier, une consultation publique pour inviter, pendant trois mois, l'ensemble des acteurs de la médiation numérique à élaborer un cadre d'action commun. Ce cadre a pour ambition d'identifier les initiatives innovantes et de donner de la visibilité aux actions de médiation et d'accompagnement menées sur le territoire national.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Aubert](#)

**Circonscription :** Vaucluse (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58958

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Famille, personnes âgées et autonomie

**Ministère attributaire :** Numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er juillet 2014](#), page 5412

**Réponse publiée au JO le :** [9 décembre 2014](#), page 10363